

Règles de régulation de l'offre du Comté
Campagne 2015/16 – 2017/2018

Avenant pour la campagne 2015/16

Article 3 : Un accès pour chaque atelier à un poids de référence supplémentaire au titre de l'ouverture du marché.

Paragraphe e) Cas de force majeure

Pour la campagne 2015/16, l'intervention sous forme de prêt de droits de 70 T utilisables en cas de forces majeures est portée à **370 t**.



Claude Vermot Desroches
Président

COMITÉ INTERPROFESSIONNEL
DE GESTION DU COMTÉ - (C I G C)
Avenue de la Résistance - BP 20026
39800 POLIGNY Cedex 1
Tel: 03 84 37 23 51 - www.comte.com
SIRET 778 413 278 00020